



الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، ومراسيم
قرارات وآراء، مقررات، مناشير، إعلانات وبلاعات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

| ABONNEMENT ANNUEL | Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie | ETRANGER (Pays autres que le Maghreb) | DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE Tél : 021.54.35.06 à 09 021.65.64.63 Fax : 021.54.35.12 C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX : 65 180 IMPOF DZ BADR : 060.300.0007 68/KG ETRANGER : (Compte devises) BADR : 060.320.0600 12 |
|--|--|---|--|
| | 1 An | 1 An | |
| Edition originale..... | 1090,00 D.A | 2675,00 D.A | |
| Edition originale et sa traduction.... | 2180,00 D.A | 5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus) | |

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars.

Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

**MINISTERE DES RELATIONS
AVEC LE PARLEMENT**

Arrêté du 3 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 31 octobre 2019 fixant la composition de la commission de recours compétente à l'égard des corps des fonctionnaires du ministère des relations avec le Parlement.

Par arrêté du 3 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 31 octobre 2019, la composition de la commission de recours compétente à l'égard des corps des fonctionnaires du ministère des relations avec le Parlement, est fixée conformément au tableau ci-dessous :

| Représentants de l'administration | Représentants des fonctionnaires |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| Lazhar Tarache | Razika Sebihi |
| Kahina Louanes | Lotfi Khadraoui |
| Rabéa Nouassa | Fairouz Benzaid |
| Wissam Krine | Hana Bendiff |
| Sabiha Souttou (éps Kessouri) | Mohammed Slimani |
| Djaouida Kherraf (éps Tamchichet) | Sabiha Chekmam |
| Houari Sadek | Amel Houfani (éps Nadji) |

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Arrêté du 18 Moharram 1441 correspondant au 18 septembre 2019 portant désignation des membres du comité « substances réglementées » (substances appauvrissant la couche d'ozone).

Par arrêté du 18 Moharram 1441 correspondant au 18 septembre 2019, les membres, dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions des articles 20 et 21 du décret exécutif n° 13-110 du 5 Joumada El Oula 1434 correspondant au 17 mars 2013 réglementant l'usage des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, de leurs mélanges et des produits qui en contiennent au comité « substances réglementées » (substances appauvrissant la couche d'ozone) :

- Mme. Hamidi Samira, représentante du ministre chargé de l'environnement, présidente ;
- M. Zouatnia El Kheir, représentant du ministre de la défense nationale ;
- M. Ibka Fahem, représentant du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;
- Mme. Ould Khelifa Fairouz, représentante du ministre des finances ;
- Mme. Lamrani Nawel, représentante du ministre chargé de l'énergie ;
- Mme. Hemmam Dalila, représentante du ministre chargé de l'agriculture ;
- Mme. Berkache Djamilia, représentante du ministre chargé du commerce ;
- Mme. Boukhari Karima, représentante du ministre chargé de la santé ;
- M. Ennehaiti Yassine, représentant de la ministre de l'industrie.